



Le handicap au sein de l'Institut de formation René MIQUEL : Informations pratiques

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides-Soignants

Selon l'OMS, le handicap regroupe à la fois les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation à la vie sociale. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu ayant un problème de santé et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (environnementaux et personnels).

Ainsi dans la loi de 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » le handicap est défini comme suit :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidante ».

Cette loi rend visible la situation de handicap et notamment l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Cette loi pose le triptyque de la Compensation – Inclusion et Professionnalisation des personnes en situation de handicap.

L'Institut est soucieux de répondre au mieux à la problématique sociale par l'accès à la formation puis à l'emploi des personnes en situation de handicap.

La Réglementation au regard de l'exigence de la profession d'Infirmier ou Aide-Soignant implique la présentation d'un certificat d'aptitude physique et psychique pour toute apprenant entrant en formation.

Effectivement, la profession d'Infirmier ou d'Aides-Soignants requiert :

→ Une résistance physique : Position debout, Equilibre, Endurance, Manipulation de charge...;

→ Une motricité fine, Dextérité et manipulation ;

→ Des capacités cognitives: Lecture, Compréhension, Esprit d'analyse, de Synthèse, sens d'Observation et Déduction, Mémorisation, Traitement des informations ; Priorisation des données, des actions, Prise d'Initiatives réfléchies pertinentes et adaptées ;

→ Une résistance psychique : Charge de travail, Gestion des émotions, Attention, Concentration, Résilience ;

→ Des capacités de communication orales, écrites et en relation interpersonnelles : Savoir travailler en équipe, Savoir nouer une relation avec autrui, Ecouter, Transmettre des informations fiables, lisibles, compréhensibles, Expliquer, Reformuler, Transcrire ;

→ Des capacités d'adaptation : Adaptabilité aux conditions, organisation de travail, aux situations, aux publics rencontrés, Réactivité adaptée.

La formation s'inscrit dans une alternance de périodes théoriques et pratiques.

Ces principales exigences liées à l'exercice du métier sont réelles et doivent être prises en considération pour répondre aux exigences de la formation, pouvoir obtenir le Diplôme et pouvoir exercer.

Accessibilité de l'Institut :

L'institut dispose :

- **De places de parking** situées à l'entrée du Centre Hospitalier Spécialisé de Béclair et près des bâtiments pour en favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- **De 2 bâtiments :**

Le bâtiment 1 comprend :

- des locaux administratifs (accueil et secrétariat), les bureaux du formateur référent de l'environnement numérique et du formateur coordinateur des stages du GHT nord Ardennes, les bureaux des formateurs, un Centre de Documentations et d'Information (CDI), une salle informatique, deux salles de détente (cafétéria et affichage), des WC. Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (béquilles, chaise roulante...) au RDC,
- des salles de cours situées à l'étage avec ascenseur en faveur de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (béquilles, chaise roulante...) et escaliers

Le bâtiment 2 comprend :

- des salles de cours et des WC accessibles l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (béquilles, chaise roulante...) au RDC,
- un affichage directionnel pour faciliter la circulation au sein de L'Institut.

Les situations de handicap sont multiples et variées :

Au sein de l'Institut, nous pouvons être confrontés à des situations de handicap dits « Invisibles » qui représentent la majorité des situations de Handicap.

Comme l'appellation l'indique, ces handicaps ne sont pas apparents mais impactent la vie des personnes concernées.

Ils peuvent aboutir à des situations d'échecs répétés qui mettent l'apprenant en situation « d'impuissance apprise » donc d'intériorisation de son incapacité à faire face à certaines situations.

De plus, ces handicaps peuvent l'objet de préjugés discriminants pour l'intéressé : Maladroit, paresseux, incapable de se concentrer...

Les principaux handicaps dits invisibles sont :

- Les Dys (Dyslexie, Dyspraxie Dysorthographe...)
- Les déficits visuels, auditifs

Il faut y ajouter les maladies chroniques ou invalidantes qui peuvent se manifester de façon intermittente au regard de leurs caractéristiques et évolution.

Il est indispensable d'appréhender la situation de chaque apprenant dans sa singularité, avec sa personnalité propre et les conditions particulières de sa relation dynamique avec l'environnement des études.

Les dispositifs pédagogiques utilisés sont variés.

L'intérêt est de maintenir un niveau d'exigences élevé, tout en permettant à chacun de pouvoir exprimer ses talents à travers différents dispositifs, méthodes pédagogiques qui peuvent être aussi une source d'intérêt, de motivation et d'implication au service de tous. Le suivi et l'accompagnement individualisés des apprenants détaillés dans les projets d'année permettent aux formateurs un repérage des situations particulières et la proposition d'outils

méthodologiques, d'aide à l'organisation, de recommandations... La bienveillance et la discrétion doivent être de mise.

Sur la base de la relation de confiance établie, le formateur peut encourager l'étudiant à se rapprocher du référent Handicap de l'Institut, à consulter un médecin. En accord avec l'apprenant, la Direction de l'Institut peut être informée de la situation.

Celle-ci, en concertation avec le Référent Handicap, pourra fournir une information précise sur les ressources internes et extérieures existantes.

La répartition de la charge de travail est un élément important pour diminuer la fatigue, le stress.

Les temps d'évaluation sont réfléchis pour ne pas tous se concentrer sur une même période. Des dispositifs particuliers peuvent être mis en place dès lors que le Handicap est reconnu par la MDPH exemple : Attribution de tiers temps lors des évaluations ;

Cependant, les modalités d'évaluation sont prescrites par le référentiel de formation (IFSI ou IFAS). Elles sont variées : individuelles, en groupe, écrites, orales et pratiques et s'imposent à tous les apprenants.

L'Institut s'engage à développer sa réflexion et les actions en faveur de la prise en compte des situations de handicap qui se présentent.

Nos objectifs sont :

- La sensibilisation et formation du Référent Handicap ;
- L'optimisation du repérage et l'accompagnement des apprenants en situation de Handicap ;
- La sensibilisation de l'équipe aux situations de Handicap : Partage, réflexion...
- L'adaptation des principaux documents institutionnels informatisés pour en faciliter la lecture, la compréhension ;
- Le développement des modalités, actions pédagogiques innovantes.

Contact au sein de l'Institut - Référent Handicap :

Mme HUREAUX Cora Cora.HUREAUX@ch-nord-ardennes.fr

Téléphone 03.24.55.66.90. Poste 88811

Liens utiles :

Lien vers le **secrétariat d'état chargé des personnes handicapées**

<https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/maison-departementale-du-handicap/article/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

Lien MDPH Ardennes : <https://mdphenligne.cnsa.fr> >

Lien FIPHFP (Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Grand Est – FIPHFP

<http://www.fiphfp.fr>

Agephi (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee> **Fagerh** (Fédération des Associations Gestionnaires et des établissements de Réadaptation pour Handicapés)

□Lien vers des **Instituts de Formation en Soins Infirmier spécialises dans l'accueil des personnes en situation de Handicap**

https://www.fagerh.fr/formations-qualifiantes?search_api_views_fulltext_2=INFIRMIERE

□Lien vers des **Instituts de Formation Aide-Soignant spécialisés dans l'accueil des personnes en situation de Handicap**

https://www.fagerh.fr/formations-qualifiantes?search_api_views_fulltext_2=Aide%20soignant